

**ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 05 MARS 2026
à 18 H 30**

Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira en Salle du Conseil (salle des marronniers) le :

**Jeudi 05 Mars 2026
à 18 H 30**

et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

---oooOooo---

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Janvier 2026

ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu de la délibération n°5.2.2025/37 du 20 Mars 2025 (les documents sont consultables en Mairie - Affaires Générales) –

I – PERSONNEL

- 1) Mise en place du dispositif service civique -
- 2) Adhésion à la mission référent handicap proposé par le CDG06 -
- 3) Création de postes de vacataires – Police Municipale –

II – FINANCES

- 1) Approbation du compte financier unique 2025 -
- 2) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget communal -
- 3) Révision de l'AP/CP de l'extension de l'école des Oliviers –
- 4) Rapport sur les orientations budgétaires 2026 – Débat –
- 5) Travaux de rénovation du parc de l'éclairage public de la commune de la Roquette-sur-Siagne - Approbation du projet et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SICTIAM –
- 6) Création d'un centre de santé et d'un local associatif - Demande de subvention à l'Etat (DSIL) -

III – URBANISME

- 1) Signature de l'acte notarié de rétrocession des parcelles AH 624 et 646 issues de la phase 1 du programme « Cœur Saint Georges » : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'acte –
- 2) Vente des parcelles cadastrées section AH n°690, 691 et 694 situées au 63 chemin des Cassiers, création d'une servitude de cour de commune temporaire sur la parcelle AH 739 préalablement à sa rétrocession au bénéfice de la Commune et du futur projet et création d'une servitude de cour commune permanente sur la parcelle AH 733 au bénéfice de la Commune et du futur projet - Autorisation donnée au Maire de signer tous documents relatifs à cette vente et à ces servitudes –
- 3) Instauration d'un taux à 20% pour la part communale de la taxe d'aménagement dans la nouvelle zone UO et maintien du taux à 20% pour la part communale de la taxe d'aménagement dans la zone UB du Plan Local d'urbanisme –

IV - ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Multi-accueil « Les Papillons » – Rapport de présentation sur le mode de gestion envisagé et approbation du principe d'une concession de service public pour la gestion du service –
- 2) Convention de partenariat 1^{er} Gravel Roquettan (24 Mai 2026) avec l'association RUNNING CYCLE PASSION – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ce document -

V- QUESTIONS DIVERSES

Fait à la ROQUETTE-SUR-SIAGNE,
Le 26 Février 2026

Le Maire,
Raymond ALBIS

